## **LAuRAFoot**

# Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

# **DELEGATIONS**

### Réunion du Lundi 18 Décembre 2017

Présidence : M. LONGERE Pierre,

Présents: MM. BESSON Bernard, BELISSANT Patrick, HERMEL Jean-Pierre.

### **RESPONSABLES DES DESIGNATIONS**

M. BESSON Bernard M. BRAJON Daniel

 Téléphone : 06-32-82-99-16
 Téléphone : 06-82-57-19-33

 Mail : lraf.ooluneoosoleil@gmail.com
 Mail : brajond@orange.fr

## Courrier

Nouvelle adresse mail de M. VACHETTA Michel: michel.vachetta@sfr.fr

#### RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le <u>COVOITURAGE</u> est <u>STRICTEMENT INTERDIT</u> entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En raison du report des rencontres pendant la trêve, les Délégués doivent communiquer leurs indisponibilités dans les meilleurs délais.

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au Stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

#### Rapport d'Absence FMI:

Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant <u>lundi midi</u> en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué: La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom Observateur Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités: Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

# Rappel rapport délégué

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat ainsi que la poule.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

## Permanence délégués :

- En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves) les Délégués doivent informer M. LONGERE ou M. BESSON dans les meilleurs délais.
- Les anomalies « remboursement déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE.

Le Président : M. LONGERE Pierre

Le secrétaire : M. HERMEL Jean-Pierre

Délégations – 18/12/17 1/1